

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

**DELIBERATION N°DEL095-14**

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2014  
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE,  
S. CUSSIGH, C. EGEE, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA,  
C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSEY, S.  
H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER,  
C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 29/09/14)  
M. Rahim BAH (Pouvoir à Georges MORIN en date du 29/09/14)  
M. Daniel FINAZZO (Pouvoir à Stéphane DUBOIS en date du 27/09/14)

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution d'une subvention au collège du Chamandier  
pour le séjour d'intégration.**

**Rapporteur : Christine PICCA**

M. le Maire expose au conseil municipal :

Dans le but de permettre une meilleure intégration des élèves de 6<sup>ème</sup> à la rentrée scolaire  
(prise de contact avec les camarades, l'équipe éducative et administrative) et de travailler  
concrètement sur l'apprentissage des règles de vie au collège, Monsieur le Principal du  
collège a proposé comme l'année dernière un séminaire de 3 jours, pour la période du  
lundi 15 au vendredi 19 septembre 2014 au Domaine des Girards (entre Villard de Lans et  
Lans en Vercors).

57 élèves giérois étaient concernés par ce séjour. Le coût du séjour s'élevait à 85 € par enfant.

Dans un souci d'équité sociale et éducative, Monsieur le Principal du collège souhaitait que l'ensemble des élèves participe à ce séjour.

Afin de diminuer le coût pour les familles giéroises et d'encourager ce type d'initiative, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de verser une subvention de 5 € par jour et par élève pour le séjour,
- de dire que cette subvention est à verser à l'ordre du collège du Chamandier-Gières,
- de dire que ces crédits sont inscrits au budget ville de l'exercice 2014, chapitre 65, « autres charges de gestion courante ».

**Conclusions :**

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2014.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI